

Reportage

«Ils nous ont jetées comme des sacs-poubelle» : à Bobigny, les agentes de nettoyage rassemblées contre Arc-en-ciel

Réservé aux abonnés

La rupture anticipée du contrat avec le département, le 31 octobre, par le sous-traitant empêche ses 60 salariées, sans revenu depuis, d'ouvrir leurs droits au chômage. Ce jeudi 18 décembre, elles étaient rassemblées à Bobigny pour protester.



Lors du rassemblement en soutien aux 60 agentes de nettoyage d’Arc-en-ciel devant le siège du conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, à Bobigny, jeudi 18 décembre. (Libération)

Par **Margo Magny**

Publié le 18/12/2025 à 20h24

Devant l'immeuble Picasso à Bobigny (Seine-Saint-Denis), Amina (nom d'emprunt), s'efforce d'afficher un large sourire. Il faut l'écouter parler pour saisir la gravité de la situation. Depuis 2003, en dépit des amplitudes horaires à rallonge et des levers aux aurores, la mère de famille fait briller les bureaux du conseil départemental avec la même énergie. Mais, le 31 d'octobre, sa routine d'[agente de nettoyage](#) s'est stoppée net quand le prestataire Arc-en-ciel (AEC) a mis fin au marché en cours avec le département. «*Ils nous ont jetés comme des sacs-poubelle*», lâche la quinquagénaire, les yeux humides. Comme elle, 60 agentes de nettoyage employées par AEC – l'entreprise missionnée par le conseil départemental – sont sans emploi depuis bientôt deux mois. Soutenues par le collectif «Dignité au travail 93», des dizaines d'entre elles se sont

rassemblées ce jeudi 18 décembre devant les locaux en déménagement du département pour alerter sur leur situation : aucun revenu depuis un mois et demi pour ces agentes souvent expérimentées.

«J'ai honte, normalement c'est aux parents de donner de l'argent»

Lorsqu'il a mis fin au marché qu'il était censé assurer jusqu'à fin 2026, AEC a informé les salariées que leur contrat serait transféré à un nouveau prestataire, comme le prévoit la convention collective de la propreté. En réalité, aucune nouvelle entreprise n'a été missionnée. Ces 60 femmes considérées comme «transférées» par l'administration ne peuvent donc pas ouvrir leurs droits au chômage. «*J'ai perdu mon mari il y a un an et demi, j'ai quatre enfants, dont deux encore à la maison, je n'ai désormais plus aucun revenu*», raconte Amina, en brandissant une pancarte qui affiche ses 21 ans d'ancienneté. «*On savait qu'AEC était dans une situation financière difficile, mais ils ont trouvé l'excuse du déménagement d'une partie de nos services pour dire que le périmètre d'intervention était désormais trop réduit pour assurer leur engagement jusqu'à fin 2026*», explique le cabinet du conseil départemental qui a attaqué le prestataire pour «rupture unilatérale de contrat». Une fois cette «situation juridique clarifiée», le département promet qu'il mettra tout en œuvre pour que «*les salariées d'AEC soient reprises par le futur prestataire de nettoyage*».

Amelia, ex-agente de nettoyage devenue responsable d'équipe, connaît bien cette entreprise. A 55 ans, la mère de famille a 34 années d'ancienneté. Elle s'écarte du rassemblement qui l'oblige à forcer sur sa voix : «*Depuis qu'AEC a repris le marché il y a plus de deux ans, il faut se battre pour tout : la prise en charge des titres de transport, les paiements des heures supplémentaires...*» Parmi les femmes qu'elle supervise présentes ce jeudi, toutes confirmer le durcissement de leurs conditions de travail à l'arrivée du prestataire épinglé. «*Depuis le mois d'avril, ils n'ont pas pris en charge la moitié de ma carte de transport. C'est 88 euros, le pass Navigo mensuel qui me sert à me déplacer pour travailler, vous vous rendez compte ?*», argue Imane (nom d'emprunt).